



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Le 20 octobre 2005

Le Réseau international pour la diversité culturelle célèbre une victoire d'UNESCO

OTTAWA – Le Réseau international pour la diversité culturelle félicite, aujourd'hui, l'UNESCO et ses membres pour l'adoption de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Le RIDC et ses membres organisationnels de toutes les parties du monde célèbrent l'appui impressionnant des 148 pays qui ont voté en faveur du texte final. Ce nouvel instrument juridique reconnaît la valeur de la diversité culturelle pour le bien-être des nations à travers le monde et admet aussi que les biens et les services culturels possèdent plus qu'une valeur économique. Mais, la *Convention* n'est qu'un premier pas dans une longue campagne pour atteindre la diversité culturelle et pour prévenir l'érosion continue, dans les accords de commerce et d'investissement, du droit des États à soutenir leurs propres artistes et producteurs culturels.

« Le solide appui envers la Convention constitue un point marquant dans l'histoire du mouvement sur la diversité culturelle, », déclare Garry Neil, Directeur général du RIDC, « et nous sommes fiers du rôle qu'a joué le RIDC et les autres groupes de la société civile pour en arriver à cette étape. Mais, il reste encore beaucoup de choses à accomplir. La société civile doit continuer à jouer un rôle actif durant la prochaine phase et nous en appelons aujourd'hui à tous les États qui ont voté en faveur de la ratification de la *Convention* de la rendre la plus efficace possible et de s'engager à soutenir la diversité culturelle que ce soit sur leur propre territoire ou ailleurs dans le monde. »

Le RIDC demande instamment aux gouvernements de collaborer les uns avec les autres, avec la société civile, les institutions intergouvernementales et leurs propres artistes et producteurs culturels pour réaliser la véritable promesse de cette *Convention*. « Après tout, nous devons collaborer pour lutter contre les pressions continues de ceux qui veulent garder les biens et les services culturels uniquement sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce et sous la juridiction des traités régionaux et bilatéraux de commerce. Nous devons nous assurer que les pays en développement disposent des ressources nécessaires pour faire connaître leurs histoires, leurs musiques et leurs autres œuvres artistiques à leurs publics locaux et à l'échelle mondiale. »

Le RIDC incite les gouvernements d'inclure des dispositions de la nouvelle *Convention* dans leurs accords culturels bilatéraux et multilatéraux. « La Convention établit seulement des standards minima et nous voulons que les pays plus riches du nord s'engagent spécifiquement et

concrètement envers les pays du sud pour les aider à développer des industries créatives et à se doter d'outils culturels performants, » poursuit Monsieur Neil.

Le RIDC exhorte les ministres de la culture, regroupés dans le Réseau international sur la politique culturelle, de renouveler leur engagement dans ce travail. La culture habite toutes les dimensions de la gouvernance y inclus le commerce, la sécurité, le développement et les droits de l'homme, et l'on ne fait que commencer à comprendre toutes ces ramifications. Le RIDC doit renforcer sa volonté de continuer. Il doit augmenter l'adhésion de ses membres et se préparer pour la prochaine étape du travail sur la diversité culturelle à l'UNESCO aussi bien que pour le travail important à déployer auprès des ministres des finances et du commerce, et des chefs de gouvernement.

Depuis 2000, le RIDC a été au premier rang de la campagne pour la défense d'une convention sur la diversité culturelle légalement contraignable pour freiner les pressions croissantes sur les politiques culturelles mises en cause dans les accords bilatéraux et multilatéraux de commerce. Le RIDC représente plus de 400 organisations culturelles non gouvernementales de 71 pays.

Le Canada a mené la formation de l'INCP et de l'INCD et depuis sa création, l'INCD est siégé à la Conférence canadienne des arts. La CCA est fier des accomplissements du Canada, l'INCP, l'INCD, et surtout, l'UNESCO lors de ce long combat qui avait comme but de recevoir l'approbation internationale de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

- 30 -

Pour obtenir plus de renseignements au sujet à propos de l'INCD ou la *Convention*, prière de communiquer avec :

Garry Neil

Directeur exécutif

Réseau international pour la diversité culturelle

(416) 268-5665